

Trophée Utilitaire du Cheval de Trait

Ce trophée se ferait dans la continuité du Trophée National du Cheval de Trait. Chaque concurrent du TNCT se verra concourir au côté de la paire sélectionnée dans sa race dans l'épreuve de maniabilité.

Une dérogation pourra être demandée en cas d'impossibilité de participation du cheval du TNCT à ce trophée : après acceptation de France TRAIT, il pourra être remplacé par un autre concurrent de la même race.

Article 67 Le **Trophée Utilitaire du Cheval de Trait** est une **compétition inter races** qui vise, dans un climat de saine et amicale émulation, à mieux faire connaître aux professionnels et au grand public les races françaises de chevaux de trait, leurs caractéristiques, leurs aptitudes et performances, ainsi que l'intérêt économique et la diversité de leurs utilisations actuelles.

L'ouverture à une équipe étrangère sera soumise à la condition d'un désistement d'une race française. Les organisateurs se réservent le droit d'inviter deux équipes supplémentaires au maximum, représentant des races étrangères de chevaux de trait présentes en France (exemple : Shires, Franches-Montagnes,...).

Article 68 Chaque race participant au trophée est représentée dans la compétition par **trois chevaux** de la même race.

Sont seuls admis les chevaux, mâles ou femelles, **âgés de 3 ans ou plus** au 1er janvier 2009.

Afin de pourvoir au remplacement d'un cheval qui deviendrait indisponible à la date du salon, chaque race peut désigner, lors de son engagement, un cheval **suppléant**.

Article 69 Le trophée est une compétition combinée comportant deux épreuves affectées chacune du coefficient 1.

- **1ère épreuve** : traction à deux chevaux
- **2ème épreuve** : maniabilité à trois chevaux. (la paire + le cheval du TNCT de la même race)

Article 70 Le classement est effectué en totalisant les points obtenus dans chacune des deux épreuves selon le barème suivant :

race classée 1ere :	n points
race classée 2ème :	(n-1) points
race classée 3ème :	(n-2) points
race classée avant dernière :	2 points
race classée dernière :	1 point
race classée non élimination participante:	

Les équipages classés ex æquo à l'épreuve de maniabilité ou à l'épreuve de traction se partagent également les points qu'ils auraient obtenus s'il avait été possible de les distinguer.

L'équipage ayant obtenu le plus grand nombre de points à l'issue des deux épreuves remporte le trophée. En cas d'ex æquo, c'est l'épreuve de maniabilité qui permet de départager les équipages.

Article 71 Les modalités des deux épreuves du trophée sont les suivantes :

Les chevaux d'une même équipe sont menés ou conduits par le même meneur ou charretier pendant toutes les épreuves.

- **Ière épreuve** : traction en paire

L'épreuve se réalise en une manche.

Matériel et personnel nécessaires :

- . un traîneau
- . des quilles et des boules
- . trois chronomètres
- . un odomètre
- . un palonnier double, des traits, des porte-traits et des sous-ventrières obligatoires (à fournir par chaque participant)
- . 17 personnes avec dossards numérotés de 1 à 17

Déroulement de l'épreuve

Le meneur travaille aux guides ou au cordeau. Le fouet et le retour de guides sont interdits.

L'attelage peut se faire avec l'aide d'un groom.

Le groom doit suivre l'attelage et devra se tenir derrière le crochet du traîneau.

S'il intervient pour maintenir les chevaux à l'arrêt (ou toutes autres interventions), la pénalité sera de 5 points par intervention (voir tableau des pénalités).

L'allure obligatoire est le pas. Si le cheval passe au trot ou au galop, il y a non respect de l'allure. Au delà de deux foulées, chaque foulée supplémentaire entraîne une pénalité : faute aux allures (toute foulée compte même en cas de reprise du pas entre les foulées de trot ou de galop : pas de remise à zéro).

Le jury procèdera à l'inspection des chevaux et leurs harnais. Une note d'ensemble sur 15 points sera donnée par le jury (5 points pour la tenue du meneur et du groom, 5 points sur l'état des chevaux, 5 points sur les harnais des chevaux. Cette vérification pourra se faire pendant le tour de chauffe à vide proposé à chaque attelage avant de prendre le départ.

Le traîneau est taré à 250 kg. Un test au dynamomètre sera réalisé avant le début de l'épreuve et la traction maximum ne devra pas dépasser 750 kg/force après le dernier chargement. Le nombre de personnes à charger au maximum au 3^{ème} chargement sera défini en fonction de ce test.

Le 1^{er} arrêt se fait à hauteur du 1^{er} chargement, le crochet du traîneau doit être situé dans la zone d'arrêt matérialisé par 4 quilles. Dès l'arrêt, un des juges chronomètre 20 secondes et il indique au meneur les 5 dernières secondes précédant le départ. Pendant ce temps, 4 personnes, montent sur le traîneau.

Au 2^{ème} arrêt, même scénario avec 3 autres personnes munies de dossards.

Au 3^{ème} arrêt, le nombre de personnes maximum à charger est de 10 personnes (dossards de 1 à 10) sans obligation de chargement pour le meneur.

Après le dernier arrêt le concurrent progresse en ligne droite jusqu'à la ligne d'arrivée.

Après chaque arrêt le traîneau doit parcourir au moins 3 m pour valider le chargement, dans le cas contraire, les personnes ayant été chargées ne seront pas comptabilisées.

L'épreuve sera terminée au moment du franchissement de la ligne d'arrivée par le crochet du traîneau.

Pénalités

Boule tombée de sa quille	5 points / boule
Distance en mètres restant à parcourir jusqu'à l'arrivée	5 point / mètre
Arrêt obligatoire non respecté (aires de chargement)	20 points / arrêt
Arrêt hors zone	5 points/arrêt
Passage du meneur à la tête de ses chevaux	10 points /intervention

Passage du groom à la tête ou aide extérieure	10 points/intervention
Dernier chargement	15 points par personne non chargée
Fautes aux allures	5 points/foulée au-delà de 2 foulées.
Abandon après le 1 ^{er} chargement	100 points (s'ajoutent aux pénalités précédentes)
Abandon après le 2 ^{ème} chargement	50 points (s'ajoutent aux pénalités précédentes)

Bonification : 0 à 10 points accordés par le juge pour la qualité et régularité de la traction.

Les arrêts en cours d'épreuve sur le parcours imposé sont autorisés dans la limite de 30 secondes cumulées. Au-delà, est pris en compte pour le classement le nombre de personnes chargées et la distance parcourue avant le dernier arrêt pénalisant.

Le jury a toute latitude pour arrêter un attelage jugé dangereux à quelque moment que ce soit dans l'épreuve. Cet attelage sera classé dernier de cette épreuve. Le jury sanctionnera autant que de besoin les « coups de guides » ainsi qu'un comportement du meneur ou du groom inadapté à l'épreuve. De même, le jury sanctionnera autant que de besoin une allure irrégulière qui pourra aller jusqu'à l'élimination des chevaux sur cette épreuve.

- 2^{ème} épreuve : maniabilité à 3 chevaux (lien avec le TNCT !)

I / Présentation et Conditions de Participation :

Il s'agit d'un parcours d'obstacles imitant le plus possible des difficultés rencontrées en utilisation réelle de transport.

L'épreuve se réalise avec 3 chevaux par équipe (la paire + 1 cheval seul : le cheval du TNCT de la même race), menés au cordeau ou aux guides par les mêmes meneurs sur toute la durée de l'épreuve.

La paire est attelée à une voiture à plateau, à 4 roues à pneus (chariot), avec timon, fournie par l'organisation, elle est conduite par un meneur assisté de son groom.

Le harnais en double à prévoir, devra comporter un système de reculement accrochable en nez de timon (crapeau) par des chaînettes et des traits terminés par un mousqueton.

Le cheval en attelage simple est attelé à un traîneau fourni par l'organisation, il est guidé par un meneur assisté de son groom.

Le harnais en simple à prévoir sera un harnais avec traits et palonnier de type " débardage ".

La reconnaissance du parcours (collective et à pied) aura lieu avant le début de l'épreuve. Pourront y participer, les 2 meneurs et un chef d'équipe.

Les équipes en profiteront pour vérifier la compatibilité de leurs harnais avec le chariot et le traîneau fournis.

Le parcours du ou des ouvriers, permettra d'établir le temps officiel qui sera le temps maximum de réalisation de l'épreuve.

II / Élimination :

Élimination immédiate pour :

Perte de contrôle des chevaux mettant les spectateurs en danger

Tout comportement du meneur contraire au code de bonne conduite avec un animal.

III / Présentation :

Le couple cheval-meneur se présentera devant le jury qui notera de 1 (médiocre) à 5 (excellent) :

La sécurité des harnais

L'ajustage des harnais

La propreté des harnais

L'état des chevaux

La propreté des chevaux

La présentation des meneurs et des grooms (chaussures de sécurité, vêtements adaptés).

III / Épreuve :

Elle se déroulera sans dépasser le temps maximal autorisé, sans faute si possible, à travers un parcours à obstacles.

Le chronomètre démarre (après un signal du juge de piste) au passage du 1er attelage à la porte d'entrée de la piste et s'arrête au passage du dernier attelage qui en sort.

Les chevaux arriveront garnis sur la piste et seront attelés sur l'aire d'attelage.

La paire sera attelée au chariot sans aide extérieure par le meneur et son groom, qui prendront ensuite place sur le siège.

Le cheval en attelage simple sera attelé à un traîneau par son seul meneur pendant que son groom attendra puis le suivra en arrière du palonnier.

Les meneurs vérifieront soigneusement les harnachements et un juge de piste leur donnera l'autorisation de démarrer.

Pendant l'épreuve, les 2 attelages devront effectuer plusieurs arrêts immobiles dans une zone délimitée.

Si l'intervention du groom est nécessaire pour maintenir l'immobilité, une pénalité sera appliquée à chaque intervention.

REMARQUES : Pour le traîneau, si le groom se positionne en avant du palonnier ou touche une bûche, ce sera considéré comme une intervention.

Attention, par sécurité, sur l'attelage en paire, le groom, hors opérations d'harnachement, doit obligatoirement rester assis sur le chariot, toujours en position de prendre les guides, si nécessaire, ceux-ci devront donc être posés sur le porte-guide du pare-crotte pendant les arrêts. (Tout manquement à cette disposition, donnera lieu à un rappel à l'ordre et sera comptée de 200 pts de pénalité).

Le concurrent sera prévenu par le jury, une minute avant la fin du temps réglementaire. A la fin de ce temps, l'épreuve est interrompue et sont comptés en pénalités, les obstacles et passages obligés (PO) non franchis, y compris, éventuellement, l'obstacle en cours.

IV / Notation :

Chaque concurrent démarre l'épreuve avec un capital de 2000 points.

L'allure imposée tout au long de l'épreuve est le pas (pénalité de 50 pts par faute).

Sur le parcours il y a des piquets de bois sur lesquels se trouvent des bûchettes en équilibre. Pour chaque bûchettes renversée : 50 pts de pénalité. (envisager quille et balle si pas piquets...)

Franchissement des limites des zones d'arrêt, pénalité de 200 pts.

Pour chaque passage à la tête (meneur ou groom) ou intervention du groom : 50 pts de pénalité

Les bûches devront être rangées sur le traîneau et le plateau, toutes bûches qui tombera des attelages coûtera 50 pts de pénalité.

Les bûches devront être rangées sur le tas de bois entre les 4 piquets prévus à cet effet, toute bûche en dehors de cette zone coûtera 50 pts de pénalité.

Les 15 bûches devront toutes être transportées, en cas d'oubli, 50 pts de pénalité par bûche.

Non respect des règles de sécurité 200 pts de pénalité.

En cas de refus, de destruction d'obstacle ou de non réalisation : 400 pts de pénalité

V/ **LISTE DES OBSTACLES** (voir plan joint)

1/ et 1' ZONE D'ATTELAGE et de DÉTELAGE

Zone marquée au sol, où les attelages sont harnachés et dé-harnachés. Les attelages ne doivent pas franchir les limites de cette zone, avant le signal d'autorisation donné par le juge de piste.

2/ LA BACHE

Une bache étendue sur le sol, sur laquelle le chariot doit rouler, quilles à l'entrée, quilles à la sortie

3/ OBSTACLE SONORE

Passage à proximité d'un orchestre sur un podium, quilles à l'entrée et à la sortie

4/ FIL À LINGE

Commentaire [a1] : Nous choisirons parmi les obstacles cités ci-dessous, selon le temps, le matériel et la taille de la carrière disponibles.

Passage à proximité d'un fil à linge où sont suspendus des linges et des ballons. Sur le 1er poteau, se trouve un verre de vin que le meneur devra prendre et boire et poser vide sur le 2ème poteau. Quilles à l'entrée et à la sortie.

5/ et 5' / ZONE D'ÉCHANGE DES CHARGEMENTS

Zone marquée au sol où les attelages échangent leur chargement. Les attelages ne doivent pas franchir les limites de cette zone avant leur chargement ou leur déchargement complet.

6/ et 3' / LE PONT DE BOIS

2 m de long minimum – quilles à l'entrée et à la sortie

Commentaire [a2] : Sera enlevé en priorité selon la place sur la carrière

7/ LA SERPENTINE DU CHARIOT

Au 1er marquage au sol, le meneur du chariot descend, garde les guides en main, mène à pied son attelage dans la serpentine (constituée de 3 portes de 2 quilles), au 2nd marquage au sol, le meneur remonte dans le chariot.

8/ REÇULÉ À QUAI

Le meneur, doit reculer son chariot à l'intérieur d'un quai de déchargement en U, jusqu'à une limite marquée au sol. Les limites de ce U (arrière et latérales) sont des formées de " tombants ".

Une fois en place, le meneur descend de son chariot, pose ses guides sur le porte-guide, et décharge les 15 bûches de son chariot, pour les poser entre les quatre piquets du tas de bois

2' / LE TAS DE BOIS

Le traîneau sera arrêté en alignement du tas de bois, le meneur chargera seul son traîneau. 2 quilles sont placées de part et d'autres du cheval.

4' / LA SERPENTINE DU TRAÎNEAU

La serpentine est constituée de 3 portes de 2 quilles

OBSTACLES
Epreuve de maniabilité
rurale.
LEVIER 2006

Obstacle Sonore ③

②
Obstacle à
Franchir
(Bâche)

④
Obstacle
visuel
(fil à linge
ballon) +
verre de vin

①
Zone d'Attelage
du Chariot et
du Traineau

⑤
Arrêt
Zone d'échange
du bois du traineau
sur le chariot.
Arrêt ⑤

⑧
Quai de débarquement
(roulée et contact
au quai obligatoire)
Tas de bois

Serpentine
Traineau
④'

Remonté du
meneur
Serpentine chariot
menege à pied
(longues guides)

Arrêt et
chargement
Traineau

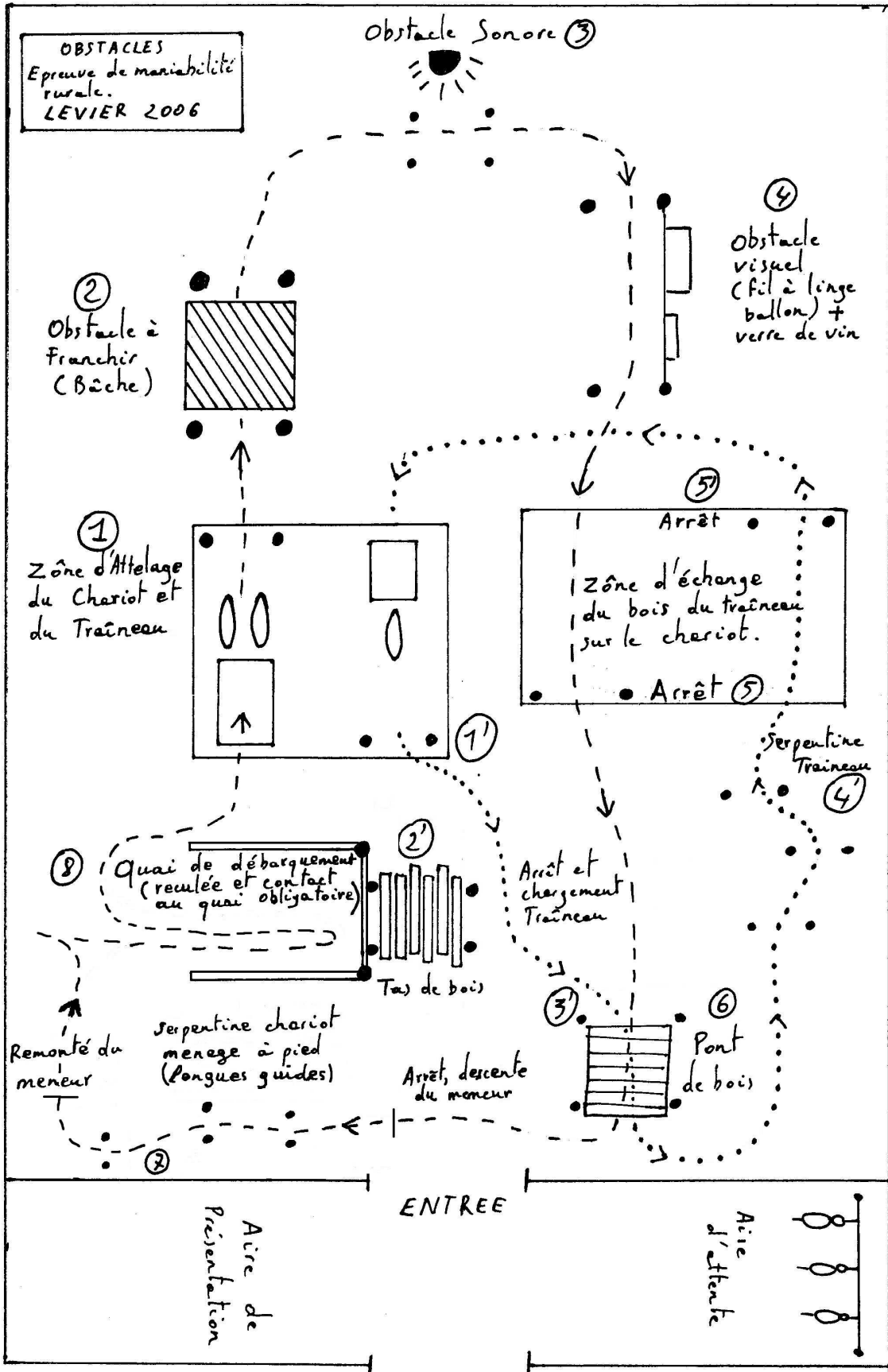
Arrêt, descente
du meneur

③
⑥
Pont
de bois

Aire de
Présentation

ENTREE

Aire
d'attente



Le classement de l'épreuve de maniabilité est établi sur la base de la somme pondérée des points obtenus en présentation et tenue (coefficient 0,5) d'une part, en maniabilité (coefficient 1) d'autre part. En cas d'égalité de points, les ex aequo sont départagés par le chronomètre.

Article 72 En plus de leur participation au trophée proprement dit, les concurrents sont invités à présenter leurs attelages au public aux jours et heures indiqués par le commissariat aux chevaux, et en particulier à participer au grand défilé des chevaux.

Article 73 Le jury, dont les décisions sont sans appel, comprend trois membres désignés par France Trait.

Article 74 Les **récompenses** offertes sont les suivantes:

- un trophée et de nombreux cadeaux pour le vainqueur ;
- une coupe pour le vainqueur de chacune des épreuves de traction et de maniabilité ;
- plaques, flots, médailles et diplômes pour tous les participants ;
- une dotation en fonction des classements obtenus par chaque équipe:

EPREUVE DE TRACTION		EPREUVE DE MANIABILITE	
Classement	Prime	Classement	Prime
1er prix	500 €	1er prix	500 €
2ème prix	300 €	2ème prix	300 €
3ème prix	150 €	3ème prix	150 €
4ème prix et suivants	75 €	4ème prix et suivants	75 €

Article 75 Des **indemnités forfaitaires de déplacement** sont prévues pour les chevaux et voitures engagés ayant effectivement participé à l'intégralité des épreuves :

Pour les **participants français**, elles sont identiques à celles prévues pour le Trophée national du cheval de trait (cf. **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**et Article 58 du présent règlement).